



# Prélèvement à la source des rémunérations des gérants

Fiche pratique publié le **04/12/2017**, vu **1294 fois**, Auteur : [Assistant-juridique.fr](http://Assistant-juridique.fr)

**L'instauration du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu (PàS), initialement fixée au 1er janvier 2018 (loi 2016-1917 du 29 décembre 2016, art. 60), a été décalée d'un an (loi d'habilitation du 15 septembre 2017, art. 10). En conséquence, le prélèvement à la source sera applicable aux revenus perçus ou réalisés à compter du 1er janvier 2019.**

La rémunération des gérants et associés mentionnés à l'article 62 du CGI relèverait du système des acomptes

Rappelons que le prélèvement à la source prend la forme (CGI art. 204 A, 2) :

-d'une retenue à la source pour les revenus versés par des tiers (employeur, caisse de retraite, administration...). La retenue est effectuée par le débiteur lors du paiement de ces revenus et reversée à l'administration fiscale au cours du mois ou du trimestre suivant ;

-d'un acompte prélevé automatiquement par l'administration fiscale sur le compte bancaire du contribuable pour les autres revenus qui y sont soumis, selon un échéancier mensuel ou trimestriel.

[Comment est imposée la rémunération d'un gérant de SARL ?](#)

## Articles sur le même sujet :

- [Rémunérer un gérant de SARL](#) **NOUVEAU**
- [Révoquer un gérant de SARL](#)
- [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
- [Nommer le gérant d'une SARL](#)
- [Gérer un compte courant d'associé](#)
- [Réaliser une assemblée annuelle de SARL](#)
- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#) **NOUVEAU**
- [10 astuces pour éviter les impayés](#)
  
- [Gérant et salarié d'une SARL : possible ?](#)
- [Comment fixer la rémunération d'un gérant de SARL ?](#)
- [Principaux modes de rémunération](#)
- [Les compléments de rémunération](#)
- [Le contrôle de la rémunération du gérant](#)
- [Déclarer ses revenus de gérant](#)
- [La rémunération relève-t-elle des conventions réglementées ?](#)

- [Le statut fiscal des dirigeants](#)
- [Bulletin de paie d'un gérant minoritaire](#)
- [Bulletin de paie d'un gérant majoritaire](#)